



## silence du syndic à une demande express du conseil syndical

Par **olimag**, le **09/05/2011** à **23:41**

Bonjour,

J'appartiens au conseil syndical de mon immeuble et nous avons envoyé à notre syndic début janvier un recommandé avec AR notifiant l'ordre du jour de la prochaine AG annuelle (comprenant entre autre le souhait de ne pas renouveler son mandat car nous en sommes très mécontents).

Nous désespérons depuis d'obtenir sa convocation pour cette AG (nous sommes maintenant à plus de 4 mois de notre courrier et plus d'un an de la précédente AG) car ce dernier reste sourd à nos nombreuses relances et fait manifestement trainer les choses...

Quels recours avons-nous pour les obliger à fixer cette réunion? Nous avons décidé de ne pas payer les appels de charges du 2d trimestre. Risquons-nous quelque chose?

Par avance merci pour vos réponses

OLIMAG